

République Française

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

ID: 013-211301049-20240123-DEC2024_011-CC Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville - Place des droits de l'homme - 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 www.ville-sausset-les-pins.fr

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2024-011

CONVENTION D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS AVEC L'ASSOCIATION CRÉA ÉVENTS

Nomenclature ACTES: 1.4

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la convention avec l'association Créa Events pour l'organisation de manifestations.

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention avec l'association Créa Events dans le cadre des animations organisées par la commune de Sausset-les-Pins.

Article 2 : Cette convention vise à définir les modalités de partenariat entre la ville et l'association Créa Events, ainsi que les conditions d'autorisation d'occupation du domaine public par l'association Créa Events.

Article 3: Les dates de manifestations organisées par l'association Créa Events sont les suivantes:

- Le salon du bien-être (10/02)
- La foire du bord de mer (1er/04)
- La Fête du Printemps (21/04)
- La foire du bord de mer « Made in Marseille » (9/05)
- La foire du bord de mer (20/05)
- Les marchés nocturnes (du 5/07 au 31/08)
- La Moule en fête (21 et 22/09)
- Les marchés de Noël (14, 15, 21 et 22/12).